

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2022 faisant apparaître un total bilan de 341 510 460,893 Dinars et un actif net de 340 997 173,127 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre

avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 29 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	227 488 042,676	150 692 621,303	214 702 142,313
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		38 090 495,955	36 779 291,003	39 623 838,197
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		178 704 016,205	98 780 325,525	163 487 242,462
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		10 693 530,516	15 133 004,775	11 591 061,654
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	113 943 768,055	173 032 777,016	75 710 731,561
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	61 054 825,224	173 031 920,519	66 063 068,774
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	52 888 942,831	856,497	9 647 662,787
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	78 650,162	-	1 689 305,852
TOTAL ACTIF			341 510 460,893	323 725 398,319	292 102 179,726
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	390 334,287	138 150,349	318 997,493
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	122 953,479	90 423,319	2 690 741,023
TOTAL PASSIF		PA	513 287,766	228 573,668	3 009 738,516
ACTIF NET			340 997 173,127	323 496 824,651	289 092 441,210
CP1	CAPITAL	CP1	319 629 405,859	303 941 683,400	274 503 202,417
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	21 367 767,268	19 555 141,251	14 589 238,793
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		4 110 069,524	3 757 062,981	16 518 165,308
CP2-B	REGULARISATION DU RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		285 363,647	3 824,841	-1 928 926,515
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		14 589 238,793	14 568 836,193	0,000
CP2-D	REGULARISATION DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		2 383 095,304	1 225 417,236	0,000
ACTIF NET			340 997 173,127	323 496 824,651	289 092 441,210
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			341 510 460,893	323 725 398,319	292 102 179,726

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au
			31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
			Montants en	Montants en	Montants en
			Dinars	Dinars	Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 003 137,870	1 796 460,027	10 181 844,991
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		642 252,958	596 285,451	2 499 270,816
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 360 884,912	1 200 174,576	7 057 074,273
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	625 499,902
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 596 511,475	2 456 010,398	8 330 960,960
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	420 674,858	889 703,210
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		509 720,279	1 388 735,769	3 423 169,292
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		210 706,850	396 592,161	2 157 310,638
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		876 084,346	250 007,610	1 860 777,820
REVENUS DES PLACEMENTS			4 599 649,345	4 252 470,425	18 512 805,951
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-390 329,209	-395 732,160	-1 590 758,137
REVENUS NETS DES PLACEMENTS			4 209 320,136	3 856 738,265	16 922 047,814
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-99 250,612	-99 675,284	-403 882,506
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 110 069,524	3 757 062,981	16 518 165,308
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		285 363,647	3 824,841	-1 928 926,515
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			4 395 433,171	3 760 887,822	14 589 238,793
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-285 363,647	-3 824,841	1 928 926,515
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		203 168,626	26 856,997	162 745,680
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		64 745,099	280 217,765	322 782,308
RESULTAT NET DE LA PERIODE			4 377 983,249	4 064 137,743	17 003 693,296

	Période du	Période du	Période du	
	01/01/2022	01/01/2021	01/01/2021	
	au	au	au	
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
	4 377 983,249	4 064 137,743	17 003 693,296	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 110 069,524	3 757 062,981	16 518 165,308
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POTENTIELLES SUR TITRES	203 168,626	26 856,997	162 745,680
AN1-C	+/-VAL REALISEES SUR CESSION DES TITRES	64 745,099	280 217,765	322 782,308
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
	47 526 748,668	21 307 056,382	-26 036 882,613	
	SOUSCRIPTIONS			
	105 912 496,169	86 420 681,736	255 843 237,060	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	73 474 000,000	63 391 200,000	183 953 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	269 310,208	72 799,347	305 603,849
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	31 478 951,669	22 574 990,116	65 889 256,822
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	690 234,292	381 692,273	5 695 376,389
	RACHATS			
	-58 385 747,501	-65 113 625,355	-281 880 119,673	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-40 483 200,000	-47 690 600,000	-201 708 000,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-150 564,584	-61 494,222	-335 616,847
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-17 347 112,272	-16 983 663,701	-72 212 199,922
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-404 870,645	-377 867,432	-7 624 302,904
	VARIATION DE L'ACTIF NET			
	51 904 731,917	25 371 194,125	-9 033 189,317	
AN3	ACTIF NET			
AN3-A	DEBUT DE LA PERIODE	289 092 441,210	298 125 630,527	298 125 630,527
AN3-B	FIN DE LA PERIODE	340 997 173,127	323 496 824,651	289 092 441,210
AN4	NOMBRE D' ACTIONS			
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 019 687	2 197 237	2 197 237
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	2 349 595	2 354 243	2 019 687
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE LA PERIODE	143,137	135,682	135,682
B-	FIN DE LA PERIODE	145,130	137,410	143,137
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE			
	5,65%	5,17%	5,49%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/03/2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2022. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif net
Obligations de sociétés		36 873 760,000	38 090 495,955	11,17%
AMEN BANK 2021/1 SUB	30 000	3 000 000,000	3 197 678,466	0,94%
ATB 2007/1 (25ans)	3 000	132 000,000	139 420,852	0,04%
ATB SUB 2017 A	78 000	4 632 960,000	4 647 429,021	1,36%
ATL 2015/1 C	10 000	200 000,000	209 015,671	0,06%
ATL 2015/2 C	10 000	200 000,000	201 189,041	0,06%
ATL 2016/1 C	10 000	400 000,000	418 888,767	0,12%
ATL 2018/1 B	10 000	400 000,000	419 107,551	0,12%
ATL 2019/1 A	5 000	300 000,000	308 847,781	0,09%
ATL 2021/1 A	10 000	1 000 000,000	1 016 412,055	0,30%
ATL SUB 2017	20 000	1 200 000,000	1 234 699,397	0,36%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	600 000,000	629 681,096	0,18%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	200 000,000	205 030,137	0,06%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	800 000,000	843 463,452	0,25%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A	10 000	800 000,000	822 465,753	0,24%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	198 800,000	210 561,973	0,06%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	400 000,000	417 054,247	0,12%
BH SUB 2021-2 C	20 000	2 000 000,000	2 065 420,274	0,61%
BH SUB 2016/1	10 000	400 000,000	421 698,630	0,12%
BH SUB 2018/1 A	20 000	800 000,000	850 036,340	0,25%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	800 000,000	833 839,606	0,24%
BNA SUB 2017/1	5 000	100 000,000	105 027,945	0,03%
CIL 2017-1	30 000	600 000,000	627 784,767	0,18%
MEUBLATEX 2015	9 000	360 000,000	377 033,425	0,11%
MODERN LEASING SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	850 357,655	0,25%
STB 2020/1 A	20 000	1 600 000,000	1 728 876,712	0,51%
TL 2015/2	20 000	400 000,000	401 902,466	0,12%
TL 2017/2 B	50 000	3 000 000,000	3 028 037,260	0,89%
TL SUB 2018 A	10 000	400 000,000	405 804,844	0,12%
TL SUB 2018 B	10 000	800 000,000	811 998,948	0,24%
TLF 2019/1 A	10 000	600 000,000	632 593,414	0,19%
TLF 2021/1	23 000	2 300 000,000	2 471 634,192	0,72%
TLF 2022/1 A	38 500	3 850 000,000	3 868 631,890	1,13%
TLF SUB 2020	20 000	1 600 000,000	1 622 286,027	0,48%
TLF 2021 SUB	20 000	2 000 000,000	2 066 586,301	0,61%
AC1-B Emprunts d'Etat		171 567 266,000	178 704 016,205	52,41%
Obligations d'Etat		62 000 000,000	64 207 125,754	18,83%
Emprunt national T1 2021	250 000	25 000 000,000	26 321 205,480	7,72%

Emprunt national T2 2021	170 000	17 000 000,000	17 714 801,096	5,19%
Emprunt national T3 2021	50 000	5 000 000,000	5 130 154,795	1,50%
Emprunt national T1 2022	150 000	15 000 000,000	15 040 964,384	4,41%
Bons du Trésor Assimilables		109 567 266,000	112 972 922,808	33,13%
BTA 6.9% MAI 2022	23 800	24 351 390,000	25 524 775,644	7,33%
BTA 6% AVRIL 2024	4 070	3 925 686,000	4 115 262,000	1,24%
BTA 6.5% JUIN 2025	5 000	4 662 500,000	4 904 824,658	1,44%
BTA 6.3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 564 047,479	2,62%
BTA 6% JANVIER 2024	11 700	11 231 180,000	11 352 731,781	3,43%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 143 157,534	2,22%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 536 693,655	4,06%
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	5 980	5 398 950,000	5 544 343,893	1,63%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 444 097,397	1,60%
BTA 6% JUIN 2023	5 195	4 957 550,000	5 155 671,644	1,57%
BTA 7.5% JANVIER 2028	15 600	14 243 300,000	14 552 848,932	4,27%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 134 468,192	2,16%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			1 523 967,644	0,45%
AC1-C Titre des OPCVM		10 471 774,335	10 693 530,516	3,14%
SICAV TRESOR	75 000	7 672 337,199	7 860 750,000	2,31%
SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	2 030 796,216	0,60%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	7 900	799 385,2	801 984,300	0,24%
Total du portefeuille titres		218 912 800,335	227 488 042,676	66,71%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2022, à **214 009,400 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/03/2022 à **1 523 967,644 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(3)

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 003 137,870 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre **1 796 460,027 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Obligations de sociétés	642 252,958	596 285,451	2 499 270,816
Revenus des Emprunts d'Etat	2 360 884,912	1 200 174,576	7 057 074,273
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	0,000	625 499,902
Total	3 003 137,870	1 796 460,027	10 181 844,991

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **61 054 825,224 Dinars**, contre **173 031 920,519 Dinars** au 31/03/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	30 450 819,990	0,000
Certificats de Dépôt	33 484 304,293	80 946 850,980	26 484 552,999
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	48 442 801,395	15 003 813,698
Prise en pension livrée	27 570 520,931	13 191 448,154	24 574 702,077
Total	61 054 825,224	173 031 920,519	66 063 068,774

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				33 446 136,253	33 484 304,293	9,82%
CDP 10J 01/04/2022	7,25	BIAT	7	3 494 372,444	3 500 000,000	1,03%
CDP 10J 02/04/2022	7,25	BIAT	7	3 494 372,444	3 499 436,225	1,03%
CDP 10J 03/04/2022	7,25	BIAT	17	8 486 333,079	8 497 262,214	2,49%
CDP 10J 04/04/2022	7,25	BIAT	11	5 491 156,698	5 497 343,272	1,61%
CDP 10J 05/04/2022	7,25	BIAT	12	5 990 352,762	5 996 136,446	1,76%
CDP 10J 06/04/2022	7,25	BIAT	5	2 495 980,318	2 497 988,137	0,73%
CDP 10J 07/04/2022	7,25	BIAT	8	3 993 568,508	3 996 138,000	1,17%

AC2-A-3 Pension livrée :

Désignation	Tau x	Banqu e	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif Net
Pension livrée				27 497 423,410	27 570 520,931	8,09%
Prise en pension livrée 2184 BTA 6.3% Mars 2026 21-J- 11/04/2022	7,25	AB	21/03/2022	1 999 727,244	2 004 157,195	0,59%
Prise en pension livrée 3920 BTA 7.4% Février 2030 30/J- 13/04/2022	7,25	AB	14/03/2022	3 499 684,712	3 512 371,069	1,03%
Prise en pension livrée 8160 BTA 7.2% Mai 2027 30-J- 15/04/2022	7,25	AB	16/03/2022	7 999 818,082	8 025 595,274	2,35%
Prise en pension livrée 4096 BTA 6% Janvier 2024 25-J- 18/04/2022	7,25	AB	24/03/2022	3 999 626,170	4 006 070,012	1,17%
Prise en pension livrée 4268 BTA 7.3% Décembre 2027 22- J-19/04/2022	7,25	AB	28/03/2022	3 999 542,800	4 002 764,654	1,17%
Prise en pension livrée 6121 BTA 7.2% Mai 2027 30-J- 14/04/2022	7,25	AB	15/03/2022	5 999 024,401	6 019 562,728	1,77%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **52 888 942,831 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **78 650,162 Dinars** représentant les sommes à recouvrer au titre des souscriptions.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 596 511,475 Dinars** du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre **2 456 010,398 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	420 674,858	889 703,210
Revenus des Certificats de Dépôt	509 720,279	1 388 735,769	3 423 169,292
Revenus des autres placements (DAT)	210 706,850	396 592,161	2 157 310,638
Revenus de prises en pension livrée	876 084,346	250 007,610	1 860 777,820
Total	1 596 511,475	2 456 010,398	8 330 960,960

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **513 287,766 Dinars** contre **228 573,668 Dinars** au 31/03/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	390 334,287	138 150,349	318 997,493
PA 2	Autres créditeurs divers	122 953,479	90 423,319	2 690 741,023
Total		513 287,766	228 573,668	3 009 738,516

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2022 à **390 334,287 Dinars** contre **138 150,349 Dinars** au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	156 131,684	55 260,140	134 167,260
Dépositaire	78 070,919	27 630,070	50 662,973
Distributeurs	156 131,684	55 260,139	134 167,260
Total	390 334,287	138 150,349	318 997,493

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2022 à **122 953,479 Dinars** contre **90 423,319 Dinars** au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	7 208,807	16 141,269	6 421,995
Redevance CMF	28 721,371	27 629,749	25 210,962
Rémunération CAC	34 814,564	32 650,113	28 124,774
Jetons de présence	7 321,144	7 478,706	8 048,511
Provision pour charges diverses	17 942,422	6 523,482	4 682,446
Publicité et publication	5 613,854	0,000	0,000
Sommes à payer au titre de rachats	21 331,317	0,000	2 618 252,335
Total	122 953,479	90 423,319	2 690 741,023

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **390 329,209 Dinars** contre **395 732,160 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	156 131,684	158 292,863	636 303,252
Rémunération du dépositaire	78 065,841	79 146,434	318 151,633
Rémunération des distributeurs	156 131,684	158 292,863	636 303,252
Total	390 329,209	395 732,160	1 590 758,137

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **99 250,612 Dinars** contre **99 675,284 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	78 063,790	79 145,520	318 146,874
Impôts et Taxes	11 221,969	10 552,004	45 073,462
Rémunération CAC	6 689,790	6 689,790	27 130,815
Jetons de Présence	1 563,149	1 479,420	5 993,114
Publicité et Publication	1 198,623	1 499,580	6 017,129
Diverses charges d'exploitation	513,291	308,970	1 521,112
Total	99 250,612	99 675,284	403 882,506

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2022 se détaillent comme suit :

CP1- Note sur le capital :

Capital au 01.01.2022 (en nominal)

·	Montant	:	201 968 700,00
·	Nombre de titres	:	2 019 687
·	Nombre d'actionnaires	:	2 673

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	73 474 000,000
·	Nombre de titres émis	:	734 740

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	40 483 200,000
·	Nombre de titres rachetés	:	404 832

Capital au 31.03.2022 :

·	Montant en nominal	:	234 959 500,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	:	995 698,580
·	Sommes capitalisées (2)	:	83 674 207,279
·	Nombres de titres	:	2 349 595
·	Nombre d'actionnaires	:	4 301

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2022 à **995 698,580 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		609 039,231
1- Résultat non capitalisables de la période		267 913,725
<input type="checkbox"/>	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	203 168,626
<input type="checkbox"/>	+/- values réalisées sur cession de titres	64 745,099
<input type="checkbox"/>	Frais de négociation de titres	
2- Régularisation des sommes non capitalisables		118 745,624
<input type="checkbox"/>	Aux émissions	269 310,208
<input type="checkbox"/>	Aux rachats	-150 564,584
Total des sommes non capitalisables		995 698,580

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2022 à **83 674 207,279 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/03/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	71 925 463,186
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	11 748 744,093
<input type="checkbox"/> Aux émissions	26 165 695,389
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-14 416 951,296
Total des sommes capitalisées	83 674 207,279

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2022
Résultat capitalisable de la période	4 110 069,524
Régularisation du résultat capitalisable de la période	285 363,647
Résultat capitalisable de l'exercice clos	14 589 238,793
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	2 383 095,304
Sommes capitalisables	21 367 767,268

4. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/03/2022	31/03/2021
Revenus des placements	1,958	1,806
Charges de gestion des placements	-0,166	-0,168
Revenu net des placements	1,792	1,638
Autres charges d'exploitation	-0,042	-0,042
Résultat d'exploitation	1,749	1,596
Régularisation du résultat d'exploitation	0,121	0,002
Sommes capitalisables de la période	1,871	1,597
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,121	-0,002
Variation des +/- values potentielles/titres	0,086	0,011
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,028	0,119
Résultat net de la période	1,863	1,725

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,123%	0,123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,031%	0,031%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,297%	1,171%
Actif net moyen (en DT)	316 827 874,211	320 978 155,175

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement dument agréé par le CMF a entré en vigueur à compter du 03/01/2022.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de

leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.